

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 4 du 13 janvier 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

DÉCISION N° 1588/ARM/EMM/PS/ORT

portant changement de statut des groupes opérationnels Nord et Sud du bataillon de marins pompiers de Marseille.

Du 04 janvier 2023

DÉCISION N° 1588/ARM/EMM/PS/ORT portant changement de statut des groupes opérationnels Nord et Sud du bataillon de marins pompiers de Marseille.

Du 04 janvier 2023

NOR A R M B 2 3 0 0 2 8 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.7](#).

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu [l'arrêté N° 1013/ARM/EMM/PS/ORT du 25 juillet 2022 fixant la liste des formations administratives et des organismes relevant du chef d'état-major de la Marine](#) ;
Vu [l'instruction N° 585/DEF/EMM/PL/ORA du 17 septembre 2002 relative à l'organisation du commandement en Méditerranée \(à jour de son erratum du 4 octobre 2002\)](#) ;

Vu [l'instruction N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime](#) ;

Vu [l'instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement](#) ;

Vu la décision du 22 juillet 2022 portant délégation de signature (état-major des armées) (JO n° 172 du 27 juillet 2022, texte n° 16),

Décide :

Article 1er. Création.

À la date du 1^{er} juillet 2023, le *Groupe opérationnel Nord* et le *Groupe opérationnel Sud* du bataillon de marins pompiers de Marseille sont constitués en unité élémentaire de type S2 rattachées à la formation administrative « Bataillon de marins pompiers de Marseille ».

L'autorité organique des *Groupes opérationnels Nord et Sud* du bataillon de marins pompiers de Marseille est l'amiral commandant l'arrondissement maritime Méditerranée.

Article 2. Automatisation.

Clair libellé de l'unité : *Groupe opérationnel Nord du bataillon de marins pompiers de Marseille*.

Code d'identification : 051R.

Implantation géographique : Marseille.

Clair libellé de l'unité : *Groupe opérationnel Sud du bataillon de marins pompiers de Marseille*.

Code d'identification : 051R.

Implantation géographique : Marseille.

Article 3. Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la Marine,*

François MOREAU.